

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales, *pilier migration et citoyenneté*, de

Madame Souad Boulahia

**Le retrait de l'autorisation de séjour des femmes migrantes
dépendantes de l'aide sociale**

14 septembre 2016 à 09h15

A.-L. Breguet 1, salle -010 (rez inférieur)

Directrice de mémoire : Prof. Christin Achermann
Expert : Prof. Gianni D'Amato

Résumé

Tout Etat-nation contient sur son territoire une proportion de personnes socialement faibles. En Suisse, au nom de la solidarité, ces personnes reçoivent une assistance, une aide sociale qui est la solution normative pour les citoyens suisses ou européens, mais dès que cette solution est donnée à un ressortissant de pays tiers, les choses changent, car cette personne risque un renvoi suite à sa dépendance de l'aide sociale, selon l'art 62 LEtr1.

Le but de ce travail est de mettre l'accent sur le vécu de ces personnes migrantes - spécifiquement les femmes - qui sont en retrait de l'autorisation de séjour, car suite à des situations particulières, elles ont été obligées de faire recours à l'aide sociale. Les résultats obtenus montrent, d'une part, les contextes qui ont poussé ces femmes migrantes à demander l'aide sociale, ainsi qu'à se retrouver en contact permanent avec les autorités compétentes pour expliquer leurs situations afin de pouvoir renouveler leurs autorisations de séjour ; d'autre part, les efforts et les stratégies réalisées pour garder ces autorisations de séjour.